

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Ménard-Vendette

<https://www.cadre21.org/membres/8ac1725658d149f3e0ca82b9>

Date d'obtention : 2024-10-16 15:34:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention rapide et efficace, créé en collaboration. La trousse d'intervention est clé en main. Elle nous permet d'intervenir rapidement et de façon uniforme, en collaboration avec le poste de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervenir de façon conforme à la loi, efficacement et rapidement, en collaboration.

Augmente mon sentiment de confiance (+ de connaissances et d'outils) dans ce genre d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir avec bienveillance, NE JAMAIS chercher à consulter les photos de pornographies juvéniles, cela est une infraction. Contacter le poste de police rapidement et ne pas poser de question à un instigateur malveillant.